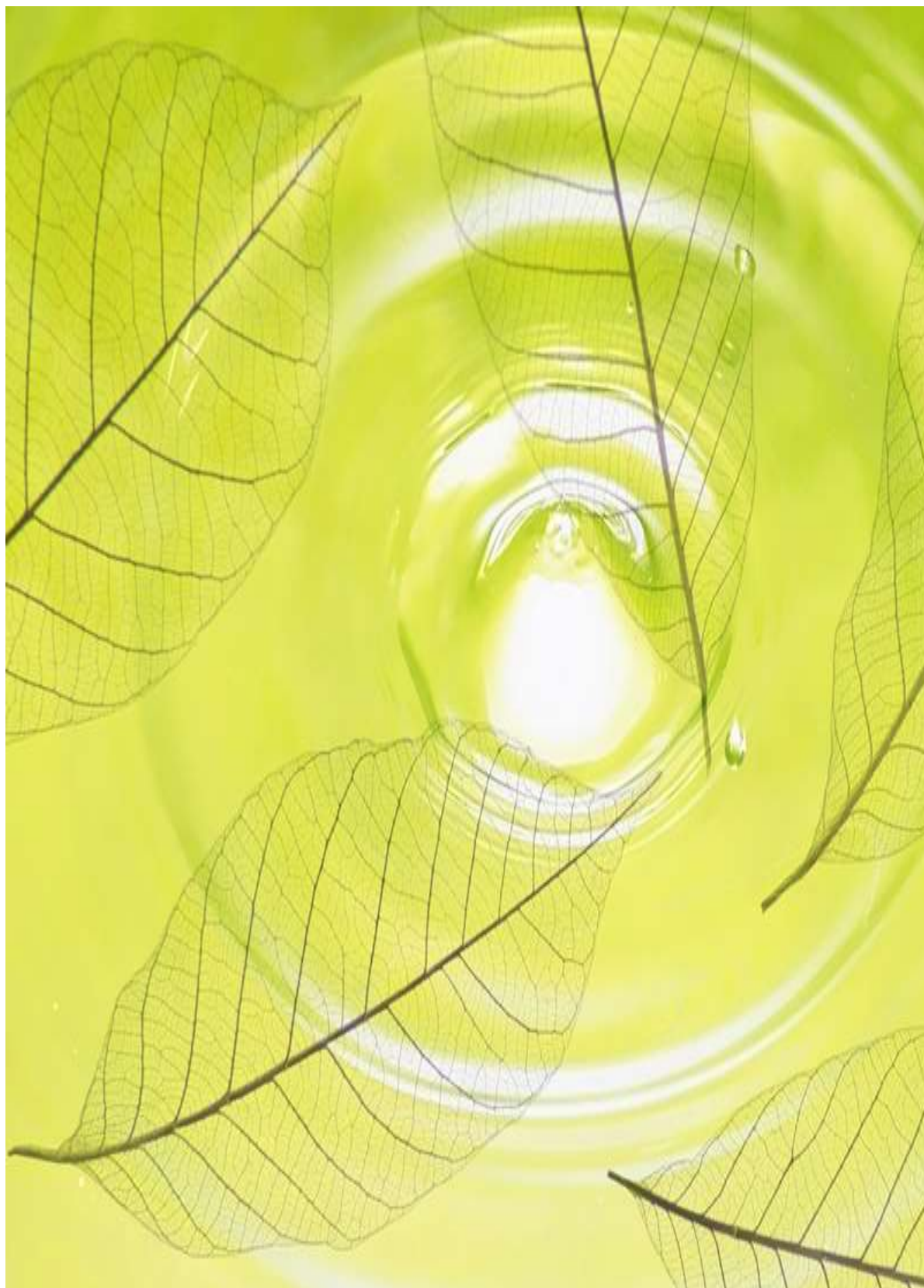


IMPRIMERIE  
PERROUX



Communication sur le progrès : COP 2013

Les engagements de Perroux  
sur les 10 principes du Pacte Mondial :

**Lettre d'engagement, déclaration de soutien au Pacte Mondial.**

Chevagny-Les-Chevrières, le 18 août 2013.

Le Développement Durable est intégré chez Perroux comme un axe de développement au même titre que celui de sa croissance économique. La réduction de notre impact sur l'environnement est un acte quotidien, parfaitement maîtrisé par l'ensemble des équipes. Nous venons d'ailleurs d'obtenir notre certification ISO 14 001 sans avoir eu à réorganiser l'entreprise.

Cette année, nous avons choisi comme axe d'amélioration, la sécurité sur les postes de travail et d'une façon plus globale la santé et la protection des salariés. Perroux s'est attaché à être certifié OHSAS 18 001 pour offrir à l'ensemble du personnel des conditions de travail optimum dans un cadre le plus sécurisé possible.

Cette certification et ce travail de réflexion ont été facilités par l'élection fin 2012 de 2 délégués du personnel qui ont pris une part active dans les choix et les décisions. Ce travail de fond a consolidé la cohésion du groupe et une équipe de volontaires s'est associée à la direction pour travailler sur différents projets "santé sécurité".

La question de la parité homme femme ne se pose pas chez Perroux, elle est naturelle comme la mixité sociale ou culturelle est un état de fait dans nos équipes. C'est la motivation, l'engagement et le désir de progresser qui vont être le moteur des évolutions de postes. Perroux n'hésite pas à conjuguer au féminin les professions de : conducteur de rotative, programmeur ou directeur général.

Perroux maintient plus que jamais son soutien au Pacte Mondial et à ses 10 principes. Son éthique et sa philosophie sont conformes à l'image que nous souhaitons véhiculer, celle d'une entreprise responsable et citoyenne.



Cyril BALAS

Président Directeur Général

Perroux créée en 1879 est une imprimerie très spécialisée, elle emploie 30 personnes sur son site de Mâcon et son chiffre d'affaires est en progression régulière. Sa clientèle est presque exclusivement constituée d'établissements bancaires ou de grands donneurs d'ordre qui viennent régulièrement auditer le site. Perroux est un site de production, labélisé Imprim'vert et PEFC, certifié ISO 9 001 version 2008, NF K 11 112, ISO 14 001 et OHSAS 18 001.

**DROITS DE L'HOMME - Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme**

Perroux a toujours travaillé à établir dans son unité un environnement sain, empreint du respect de l'autre dans toute sa diversité. Notre activité est essentiellement basée en France, pays des droits de l'homme, Perroux s'est engagé auprès de ses clients à ne recruter que des salariés employés régulièrement et les salariés étrangers devront être autorisés à exercer une activité en France. Bien sûr, nous ne faisons pas appel au travail des enfants.



Ex Roche - 71960 CHEVAGNY-LES-CHEVRIÈRES  
 Tél : 03 85 20 55 43 - Fax : 03 85 20 55 42  
 E-mail : com@perroux71.com

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

**ENTREPRISE :**

**Je soussigné :** Mr Cyril BALAS

**Agissant en qualité de :** Président Directeur Général

**De la Société :** Imprimerie PERROUX

**Dont le siège social est situé :** « ZA En Roche » 71960 CHEVAGNY-LES-CHEVRIÈRES

**N° d'immatriculation au RCS :** 685 650 228 RCS Mâcon

**Certifie sur l'honneur que :**

- notre société et sa filiale ont transmis à l'administration fiscale l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires ;
- la réalisation du travail confié à notre société ainsi qu'à notre filiale est effectuée par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 320 (déclaration préalable à l'embauche), L. 143-3 et R. 143-2 du Code du Travail (délivrance de bulletins de paie), et que si nous devons faire appel à des travailleurs étrangers, ce personnel sera autorisé à exercer une activité professionnelle en France ;
- notre société et sa filiale ne font pas appel au travail des enfants,
- notre société et sa filiale ne font pas appel à la sous-traitance pour les prestations de la Caisse des Dépôts,

Pour valoir et servir ce que de droit.

Fait à Chevagny les Chevières  
Le 10 avril 2013



**SIGNATURE DU REPRESENTANT**  
Cyril BALAS  
Président Directeur Général

**IMPRIMERIE PERROUX**  
Z.A. En Roche  
71960 CHEVAGNY-LES-CHEVRIÈRES  
Tél : 03 85 20 55 43 - Fax : 03 85 20 55 42  
SIREN 685 650 228 00024

**CACHET DE L'ENTREPRISE**

S.A. au Capital de 995 000 € 4  
RCS Mâcon 685 650 228 - N° d'immatriculation : 7196000000 - Code APE 2412



**DROITS DE L'HOMME - Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme**

Perroux reste également vigilant sur le choix de ses fournisseurs et de leurs conditions d'exploitation. Perroux travaille avec des fabricants de papier européens qui pratiquent une gestion durable des forêts et respectent le droit salarial. Perroux ne veut pas se rendre complice de la déforestation sud-américaine ou asiatique et encourager des entreprises qui ne respectent ni les droits de l'homme ni les conditions de travail de leurs salariés.

**CONDITIONS DE TRAVAIL - Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective**

La direction Perroux a insisté auprès de ses salariés pour que des représentants du personnel se présentent aux élections. Fin 2012 Perroux a pu organiser le vote et compte désormais 2 délégués et 2 titulaires. Un travail en commun a été engagé principalement sur les questions "santé sécurité" abordées par l'OHSAS 18 001. Les salariés disposent désormais de représentants qui pourront négocier avec la direction si des désaccords ou des doléances surviennent.

**CONDITIONS DE TRAVAIL - Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire**

Un entretien individuel annuel entre le salarié et la direction permet de faire un point personnel sur ses conditions de travail, c'est l'occasion de créer un véritable dialogue entre les 2 parties.

Le travail n'est pas forcé et il peut être aménagé à la demande du salarié en temps partiel par exemple dans la mesure où cela ne perturbe pas le fonctionnement de l'entreprise. Le dialogue reste une priorité pour trouver un terrain d'entente et des conclusions favorables aux 2 parties.

**CONDITIONS DE TRAVAIL - Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants**

En plus de son engagement officiel, Perroux a choisi de ne pas employer de salariés de moins de 18 ans. Si dans le cadre de sa scolarité un mineur demande à faire un stage, une fiche nouvel arrivant lui est remis avec notamment une interdiction d'utiliser des produits dangereux. Un tuteur est chargé de son suivi et à la fin de son stage, il reçoit une petite rétribution d'encouragement puisque tout travail mérite salaire!

Lors de notre évaluation des fournisseurs, il leur est demandé un engagement similaire. Perroux souhaite maîtriser son image sur toute la chaîne de la production, de la matière première à la livraison chez le client final.

**CONDITIONS DE TRAVAIL - Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession**

Chez Perroux la parité est respectée puisque nous sommes 15 hommes et 15 femmes. La mixité sociale et culturelle est un atout qui développe dans le groupe le respect et la tolérance. Les formations internes permettent de faire progresser les salariés qu'ils soient homme ou femme. Les postes sont pourvus d'après les compétences et l'engagement individuel.

Perroux n'hésite pas à conjuguer au féminin les professions de : conducteur de rotative, programmeur ou directeur général.

**ENVIRONNEMENT - Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant l'environnement**

Perroux travaille depuis de longues années à réduire son impact sur l'environnement, l'ISO 14 001 a permis de mettre en place des procédures visant à diagnostiquer et analyser les risques de notre activité sur l'environnement. Pour être informé des évolutions légales en matière d'environnement, Perroux s'est attaché les services d'une société qui effectue une veille réglementaire personnalisée et qui remonte les exigences essentielles à retenir.

En complément nous avons demandé à la Chambre de Commerce d'établir un diagnostic sur notre positionnement au démarrage de notre engagement à être certifié 14 001.



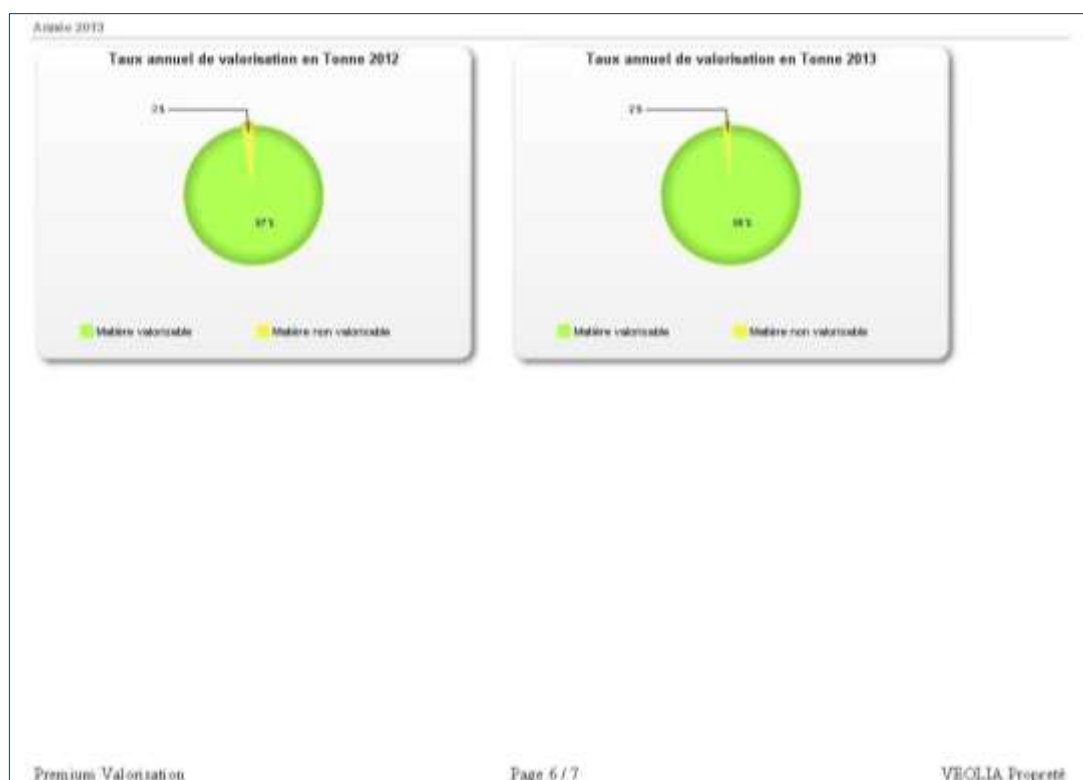
## **ENVIRONNEMENT - Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement**

Perroux est en conformité avec la réglementation ICPE et dans le suivi de ses BSD (bordereaux de suivi des produits dangereux).

Plusieurs solutions sont en place pour limiter les risques de dispersion des produits nocifs dans la nature grâce à des bacs de rétention placés aux points stratégiques. En cas de déversement accidentel, 2 bacs contenant des produits absorbants permettent de restreindre le risque de pollution, les produits chimiques absorbés seront intégrés dans le cycle de récupération habituel.

La certification OHSAS 18 001 a permis de retravailler le risque incendie pour protéger à la fois les salariés et l'outil de travail. L'impact environnemental d'un incendie étant très important il est essentiel de limiter les risques de feu et d'être extrêmement rapide si un sinistre se déclarait.

Une organisation précise permet d'optimiser le tri, pour une réutilisation des matières (papier, plastique et métal) et un contrôle strict des produits souillés afin qu'ils ne soient pas déposés dans des décharges et polluer l'environnement. Notre organisation et l'engagement de tous ont permis d'être certifié ISO 14 001. Perroux a de nouveau amélioré le tri de ses déchets pour atteindre plus de 98% de rebuts recyclés.

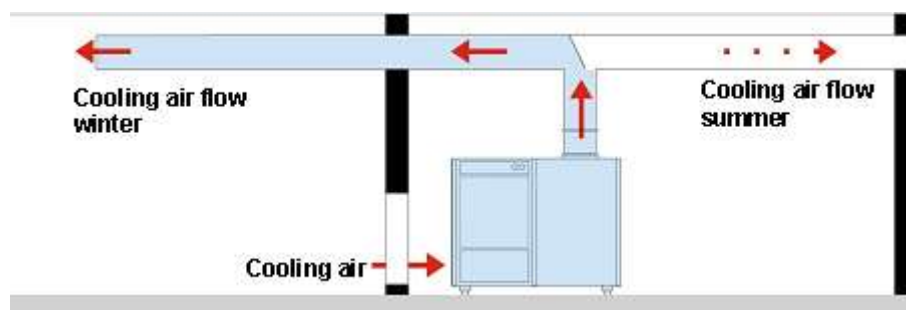


Perroux qui ne rejette que très peu d'eau dans le circuit domestique a convenu avec la Mairie de faire une analyse par un laboratoire spécialisé pour être sûr de ne rejeter aucun polluant qui pourrait nuire à l'environnement. Cette analyse est prévue pour le deuxième semestre 2013.

**ENVIRONNEMENT - Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement**

Perroux modifie régulièrement son parc machine et ses techniques de travail pour utiliser lorsque c'est possible du matériel numérique, plus rapide, moins consommateur de matières premières et moins polluant.

Plusieurs projets sont en cours d'étude et vont être lancés au deuxième semestre 2013 avec notamment celui de la récupération de la chaleur dégagée par le compresseur pour la réinjecter dans l'atelier durant les mois d'hivers :



Notre projet de plantation d'arbres pour diminuer l'ensoleillement de notre façade vitrée a été mené à bien, il faut désormais être patient et attendre qu'ils prennent de la hauteur et du volume ....



**LUTTE CONTRE LA CORRUPTION - Principe 10 :** Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Perroux met un point d'honneur à fonctionner avec une parfaite éthique des affaires. Elle ne verse ni ne reçoit aucun pot de vin ou commission occulte. La corruption ne fait pas partie de son mode de fonctionnement.

Notre management prévoit une polyvalence complète, un titulaire dispose de un à deux suppléants qui ont connaissance et accès à ses informations.

Toutes les données sont enregistrées sur serveur, elles sont vérifiables et mises à disposition de plusieurs acteurs. C'est pour une volonté d'efficacité et de transparence que nous fonctionnons ainsi. Ce principe permet également un contrôle des activités de chacun. Nos clients, qui sont principalement des grands donneurs d'ordre, se sont engagés dans le même sens ce qui favorise cette démarche d'une parfaite éthique des affaires.

Pour être assuré que chacun respecte cet engagement, une charte des "bonnes pratiques" a été élaborée et signée par les collaborateurs qui pourraient être concernés par des actes de corruption.

